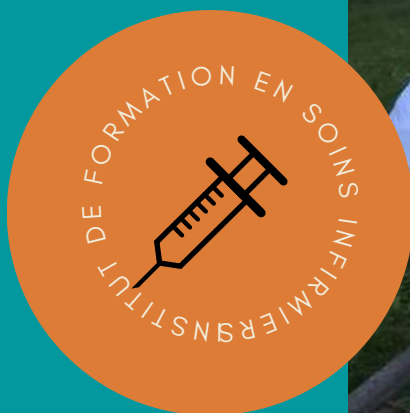


IFSI AMBROISE PARÉ

RNCP 8940
DIPLOME DE NIVEAU 6

NOUVEAUX LOCAUX RENTRÉE
2026



Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de :
actions de formation (OF - L.6313-1 - 1*)



SOMMAIRE

01	PRÉSENTATION DE L'IFSI.....	PAGE 1
02	ÊTRE INFIRMIER.....	PAGE 3
03	CONDITIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS EN FORMATION.....	PAGE 5
04	FINALITÉ DE LA FORMATION.....	PAGE 6
05	ORGANISATION DE LA FORMATION.....	PAGE 7
06	CALENDRIER.....	PAGE 11
07	FINANCEMENT, AIDES.....	PAGE 12



PRÉSENTATION DE L'IFSI



Installé au coeur de la métropole lilloise depuis 1923, l'IFSI s'inscrit dans le processus d'évolution du métier d'infirmier.

Les étudiants bénéficient d'une pédagogie professionnalisante et innovante. Un partenariat actif avec l'université de Lille offre à l'étudiant un panel de ressources d'autant plus riche.

Une plateforme dédiée à la formation permet de mettre à disposition des étudiants un ensemble complet d'outils pédagogiques (vidéo, quizz, serious-game, planning virtuel, visioconférence...). Un laboratoire de simulation doté d'un mannequin "haute-fidélité" permet à chaque étudiant d'être en situation professionnelle tout en étant accompagné dans son apprentissage par l'équipe pédagogique.

Des promotions à "taille humaine", un accompagnement personnalisé, une grande disponibilité de l'équipe pédagogique sont autant de moyens mis à disposition des étudiants pour favoriser l'épanouissement dans le cursus de formation.

En lien avec les valeurs qui animent l'IFSI, les étudiants sont amenés à s'ouvrir sur le monde au travers d'actions de bénévolat ou de collaboration avec de nombreuses associations : stages de solidarité internationale (Cambodge, Sri Lanka, Népal, Indes, Togo, Madagascar...), participation aux exercices de simulation attentat organisés par les Instances, animation auprès des personnes âgées en EHPAD, organisation d'actions caritatives (loto pour LUDOPITAL, vente de Goodies pour les Clowns de l'espoir, collectes de denrées alimentaires, vêtements et matériels de puériculture, collecte de livres pour les enfants hospitalisés...)

L'IFSI, en sa qualité d'UFA (Unité de Formation d'Apprentis), offre la possibilité de suivre la formation par apprentissage, ceci à partir de la seconde année de formation.

LES VALEURS DE L'IFSI



L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IFSI Ambroise Paré est en capacité d'accueillir toute personne en situation de handicap dans la limite de la compatibilité avec l'exercice de la profession d'infirmier.

Un cadre formateur est désigné référent Personne en Situation de Handicap (PSH) pour notre établissement, vous pouvez la contacter par mail : a.sabia@ifsiambroisepare.fr

IFSI avec agrément PSH pour la région Haut-de-France : IFSI Santélyls -ISEFORM
(contact@iseformsante.fr)



ÊTRE INFIRMIER(E)



ÊTRE INFIRMIER, C'EST EXERCER UNE PROFESSION TOURNÉE VERS LES AUTRES : ÉCOUTER, EXAMINER, CONSEILLER, ÉDUQUER OU SOIGNER LES PERSONNES, VEILLER À LEUR BIEN-ÊTRE

"l'infirmier agit en toutes circonstances dans l'intérêt du patient. Ses soins sont consciencieux, attentifs et fondés sur les données acquises de la science. Il y consacre le temps nécessaire en s'aidant, dans toute la mesure du possible, des méthodes scientifiques et professionnelles les mieux adaptées. Il sollicite, s'il y a lieu, les concours appropriés."

Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et technicité.

Être infirmier, c'est choisir son lieu d'exercice et travailler en équipe : les infirmiers interviennent dans des structures de prévention et de soins ainsi qu'à domicile, de manière autonome et en collaboration avec d'autres professionnels de santé.

Être infirmier, c'est aussi pouvoir évoluer avec des accès à des diplômes d'état de "spécialité" comme : infirmier puériculteur, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, des accès aux diplômes en pratique avancée ou de cadre de santé.

Le grade Licence obtenu à l'issue de la formation initiale permet une poursuite d'études universitaires et l'accès à des passerelles vers d'autres formations en santé, médicales et paramédicales (kinésithérapeute, sage-femme, médecine...)

LES 10 COMPÉTENCES DE L'INFIRMIER

1. ÉVALUER UNE SITUATION CLINIQUE ET ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DANS LE DOMAINE INFIRMIER

2. CONCEVOIR ET CONDUIRE UN PROJET DE SOINS INFIRMIERS

3. ACCOMPAGNER UNE PERSONNE DANS LA RÉALISATION DES SOINS QUOTIDIENS

4. METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS À VISÉE DIAGNOSTIQUE ET THÉRAPEUTIQUE

5. INITIER ET METTRE EN ŒUVRE DES SOINS ÉDUCATIFS ET PRÉVENTIFS

6. COMMUNIQUER ET CONDUIRE UNE RELATION DANS UN CONTEXTE DE SOINS

7. ANALYSER LA QUALITÉ DES SOINS ET AMÉLIORER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

8. RECHERCHER ET TRAITER DES DONNÉES PROFESSIONNELLES ET SCIENTIFIQUES

9. ORGANISER ET COORDONNER DES INTERVENTIONS SOIGNANTES

10. INFORMER ET FORMER DES PROFESSIONNELS ET DES PERSONNES EN FORMATION



CONDITIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

01 CONDITIONS D'ENTRÉE

- être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence de ce diplôme
- pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

02 MODALITÉS D'ACCÈS

Deux alternatives sont mises en place :

- pour les candidats néo bacheliers, étudiants ou bacheliers en reconversion : admission via la plateforme Parcoursup
- pour les candidats en formation professionnelle continue : admission sur épreuves (une épreuve écrite centrée sur le domaine sanitaire et une épreuve orale centrée sur l'expérience professionnelle)



03 ADMISSION

L'admission définitive est subordonnée à la production dès l'entrée en formation :

- d'un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
- d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur (Hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite, covid-19)

FINALITÉ DE LA FORMATION



LA FORMATION VISE L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ DE LA POPULATION.

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du Diplôme d'État d'Infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade Licence.

Pour obtenir le Diplôme d'État d'Aide-soignant, l'étudiant admis en seconde année doit avoir obtenu 48 ECTS minimum dont ceux des stages, ceux en lien avec la compétence 3 et ceux de l'unité d'enseignement "Soins d'urgence".

Les objectifs de la formation sont :

- accompagner l'étudiant dans la construction des éléments de ses compétences professionnelles à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements
- d'amener l'étudiant à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif
- de développer chez lui des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- de lui apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- de développer chez l'étudiant une éthique professionnelle.

ORGANISATION DE LA FORMATION



Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux personnels guidés) et la formation clinique c'est-à-dire les stages. Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

Formation théorique :

En moyenne, le planning d'un étudiant infirmier respecte la durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'IFSI. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est calqué sur celui des professionnels impliquant des variations en nombre d'heures.

Au cours des 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université de Lille. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. 36 matières sont réparties sur 59 UE, chacune correspondant à une compétence infirmière. Ces UE couvrent 6 domaines :

- sciences humaines, sociales et droit
- sciences biologiques et médicales
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- sciences et techniques infirmières, interventions
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- méthodes de travail.

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec l'UE. Ils sont réalisés par des cadres formateurs, des universitaires et des professionnels de terrain (médecins, pharmaciens, infirmiers...).

Un partenariat avec la plateforme English World offre à l'étudiant des outils complémentaires lui permettant de développer ses compétences en anglais médical.

ORGANISATION DE LA FORMATION



C'est en stage que l'étudiant se retrouve confronté aux différentes situations de soins. Il doit être en capacité de répondre de son aptitude à exercer à partir de ce qui lui a été enseigné et de faire les liens avec les acquis théoriques.

Formation pratique :

L'étudiant doit effectuer, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stages cliniques selon la typologie suivante :

- soins de courte durée : prise en soin de personnes hospitalisées en établissements de santé publics ou privés, en médecine, chirurgie, pédiatrie ...
- soins en santé mentale et en psychiatrie : prise en soin de personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour pathologies psychiatriques (EPSM, CMP...)
- soins de longue durée et de soins de suite et de réadaptation : prise en soin de patients nécessitant des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée (EHPAD...)
- soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : prise en soin de personnes ou de groupes de personnes se trouvant dans des lieux de vie (domicile, école, santé en entreprise...)

Le parcours de stage de l'étudiant suit la répartition suivante :

- en 1^{ère} année : 15 semaines de stage
- en 2^{ème} année : 20 semaines de stage
- en 3^{ème} année : 25 semaines de stage

Au cours de chaque stage, l'étudiant bénéficie de temps d'apprentissage spécifique par un cadre formateur en collaboration avec les professionnels (accompagnement clinique) permettant de guider l'apprentissage.

ORGANISATION DE LA FORMATION



L'évaluation :

la formation est validée par l'acquisition des 10 compétences, évaluées par les examens relatifs aux UE, mais également par les bilans de stage qui certifient l'acquisition des éléments composant chacune des compétences

Les modalités d'évaluation sont mises en place selon le référentiel de formation et programmées par semestre. Le calendrier annuel des évaluations est communiqué aux étudiants à chaque début d'année.

Plusieurs formes d'évaluation sont mises en place :

- devoir écrit sur table
- QCM sur plateforme
- travail écrit individuel ou de groupe
- fiche de lecture
- évaluation orale, exposé, analyse de situation de soins
- pratique de soin simulée
- analyse de pratique professionnelle
- bilan de stage
- initiation à la recherche par un mémoire de fin d'étude
- soutenance orale du mémoire.

Un accompagnement pédagogique personnalisé permet de guider l'étudiant tout au long de son parcours d'apprentissage. Des temps de suivis pédagogiques formels et informels visent à l'aider dans l'acquisition des compétences.

Un outil de suivi, le Portfolio, vient compléter les moyens mis à disposition de l'étudiant et lui permet de retracer l'ensemble de ses acquisitions pratiques au cours de sa formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION



Modalités d'aménagement et d'octroi de dispenses d'enseignements (arrêté du 31 juillet 2009 modifié)

Article 4-1 : les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figures suivant :

- activités complémentaires aux études : étudiants salariés justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures/semaine en moyenne dans les 6 derniers mois, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau et étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L.611-11 du code de l'éducation
- situations personnelles particulières : femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiant en situation de handicap, étudiant à besoins éducatifs particuliers, étudiant en situation de longue maladie.

La section compétence pour le traitement des situations individuelles détermine les possibilités d'aménagement de déroulement des études pour tenir compte des différents cas de figure mentionnés ci-dessus. Elle propose, pour chacun des dossiers qui lui sont soumis, des aménagements pouvant porter, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, la durée du cursus d'études ainsi que sur les modalités d'enseignement et de contrôle des connaissances et des compétences, par le biais des technologies numériques dont dispose l'IFSI. Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et la direction de l'IFSI.

Article 7 : les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'UE ou de semestres par le directeur d'IFSI, après décision de la section compétente des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Article 8 : les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'IFSI leur demande de dispense sur la base de documents suivants : copie CNI, le(s) diplôme(s) originaux obtenu(s), le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3ans, le cas échéant, le(s) certificat(s) attestant de l'exercice professionnel dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7, un CV, une lettre de motivation, une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

CALENDRIER

PARCOURSUP

- découverte des formations : décembre – janvier
 - inscription et formulation des vœux : de janvier à mars
 - confirmation des vœux et priorisation des vœux : mars – avril
 - attribution des vœux : de mai à septembre
- lien : <https://www.parcoursup.fr/>

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- inscription aux épreuves de sélection : du 1er octobre 2025 au 14 janvier 2026
- retrait des dossiers sur le site internet ou à l'IFSI (secrétariat)
- épreuves d'admission : du 26 au 30 janvier 2026
- résultat : 6 février 2026
- confirmation des inscriptions : 16 février 2026

Calendrier de la procédure Parcoursup

- 18 décembre 2024**
Ouverture du moteur de recherche des formations Parcoursup 2025
- 15 janvier 2025**
Ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux
- 13 mars 2025**
Dernier jour pour formuler ses vœux
- 2 avril 2025**
Dernier jour pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
- 2 juin 2025**
Début de la phase principale d'admission (réponses des formations)
- 11 juin 2025**
Début de la phase complémentaire (possibilité de formuler de nouveaux vœux)
- 10 juillet 2025**
Fin de la phase principale d'admission
- 11 septembre 2025**
Fin de la phase complémentaire

INFORMATIONS

le calendrier Parcoursup est national.
Le calendrier de la sélection de la formation professionnelle continue est propre au bassin Lillois.
Toutes les informations concernant les épreuves de sélection sont disponibles sur le site : <https://www.ifsiambroisepare.fr>



FINANCEMENT, AIDES



le coût de la formation s'élève à 1795.00 € pour l'année 2025/2026 (hors frais annexes et CVEC)

Les aides financières sont possibles sous certaines conditions :

- bourse de la région (BESS)
- aides spécifiques de la région
- promotion professionnelle (rémunération par l'employeur ou son OPCO)
- rémunération par Pôle Emploi
- rémunération dans le cadre de la formation par apprentissage
- aides exceptionnelles des établissements de santé (bourse à l'emploi, sous condition).

L'étudiant bénéficie :

- de remboursement des frais de transports (conditions fixées annuellement par la région)
- d'indemnités de stage
 - 1ère année : 36 euros/semaine de stage
 - 2ème année : 46 euros/semaine de stage
 - 3ème année : 60 euros/semaines de stage

Frais à prévoir :

- droit d'inscription à l'université de Lille et de la CVEC (tarif fixé annuellement par l'université, 105.00 € pour la rentrée 2025)
- prévoir l'achat de tenues (tuniques + pantalons) utiles pour les stages et les cours de pratiques
- prévoir l'achat de chaussures fermées dessus et derrière, antidérapantes, non bruyantes et lavables pour les stages.

Restauration :

- pas de service de restauration sur l'IFSI
- possibilité de prendre les repas dans les restaurants du CROUS au tarif étudiant en vigueur

L'IFSI Ambroise Paré ne propose pas d'hébergement.



RENTÉE 2026
NOUVEAUX LOCAUX SUR
VILLENEUVE D'ASCO

CONTACTEZ-NOUS

39-41 rue de Paris
59370 MONS EN BAROEUL
03.20.06.49.52
contact@ifsiambroisepare.fr
<https://www.ifsiambroisepare.fr>



MOYENS D'ACCÈS

Bus ligne 10, arrêt ancienne mairie
Métro ligne 2, arrêt Mons-les-sart
Voie rapide urbaine sortie n°5, direction
haut de Mons
Voie rapide urbaine sortie n°6, direction ZI la
pilaterie
stationnements et parking publics